

Remplacement d'une police d'assurance vie – Déclaration

Ne résiliez pas votre police d'assurance tant que la nouvelle police n'a pas pris effet et que vous ne l'avez pas acceptée. Avant de résilier votre police d'assurance vie, vous devriez pouvoir répondre aux questions ci-dessous. Si vous avez besoin d'aide, adressez-vous à un agent ou à un courtier d'assurance, ou à un tiers.

Questions au sujet de votre police d'assurance vie actuelle

1. Pourquoi désirez-vous remplacer votre police? La nouvelle police vous convient-elle mieux? En quoi?
2. Ne devriez-vous pas simplement augmenter la protection au titre de votre police, ou modifier votre police? Combien ces modifications vous coûteraient-elles?
3. À quel moment devriez-vous résilier votre police? Quand vos prochaines participations annuelles seront-elles versées? Le moment choisi pour résilier aura-t-il un effet sur les frais de résiliation?
4. Aurez-vous plus d'impôt sur le revenu à payer si vous résiliez votre police?

Questions au sujet des avantages et des inconvénients d'une nouvelle police d'assurance vie

1. Que savez-vous du type de police d'assurance que vous souscrivez? S'agit-il d'une police d'assurance *vie temporaire*, *vie entière*, ou *vie universelle*? Vous devriez savoir en quoi diffèrent ces types de polices.
2. Y a-t-il des circonstances dans lesquelles, à la différence de votre police actuelle, la nouvelle police ne verserait pas les sommes assurées? Voyez, par exemple, la période d'exclusion en cas de suicide et la période de contestabilité, ainsi que les exclusions contractuelles.
3. Les sommes se rattachant à la nouvelle police (capital-décès, valeur de rachat et participations, p. ex.) seront-elles aussi élevées que celles aux termes de votre police actuelle?
4. La nouvelle police comporte-t-elle les mêmes garanties supplémentaires ou optionnelles que votre police actuelle? L'exonération de la prime, l'assurabilité garantie, la protection en cas de décès par accident et les avenants pour les membres de la famille en sont des exemples.
5. La nouvelle police prévoit-elle des frais de résiliation?
6. Quelles sont les garanties prévues par votre police actuelle et la police envisagée? Laquelle des deux polices comporte les garanties les plus intéressantes?
7. Les primes (paiements) au titre des deux polices augmenteront-elles? Pendant combien de temps resteront-elles fixes avant d'augmenter? De combien augmenteront-elles?
8. *Important* : L'agent doit vous remettre des copies des documents utilisés pour comparer les deux polices.

Je déclare avoir reçu le présent document.

Signature du client

Date

J'ai remis le présent document au client, ainsi qu'une description, par écrit, des avantages et des inconvénients que présente le remplacement de sa police d'assurance vie, et ce, avant de remplir la proposition relative à une nouvelle police.

Signature de l'agent/du courtier

Date

À noter : Votre agent ou courtier doit vous remettre la nouvelle police et la passer en revue avec vous. Si, pour quelque raison que ce soit, elle **ne** vous convient **pas**, vous pourriez avoir le droit de la refuser et de vous faire rembourser intégralement. Vérifiez ce que prévoit la police au sujet du droit de refus et du délai alloué pour s'en prévaloir.

Remplacement d'une police d'assurance vie - Déclaration

- Remettez une copie de cette déclaration au propriétaire de la police et gardez en une copie dans le dossier du client.
- Si la police se faisant remplacer est avec Assomption Vie, un avis écrit d'annulation signé par le propriétaire doit être soumis à Assomption Vie.

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT: Expliquer le motif principal qui justifie la recommandation de remplacer l'assurance-vie et comment la police proposée correspond mieux aux besoins du client.	
---	--

		ASSURANCE EN VIGUEUR	ASSURANCE PROPOSÉE
A RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
NUMERO DE LA POLICE			
NOM DE LA PERSONNE ASSURÉE			
DATE DE NAISSANCE DE LA PERSONNE ASSURÉE			
NOM DU PROPRIÉTAIRE DE LA POLICE (si différent que la personne assurée)			
COMPAGNIE D'ASSURANCE			
GENRE DE CONTRAT (Vie entière, Temporaire, Vie universelle, etc.)			
DATE D'EXPIRATION DE LA CLAUSE DE SUICIDE / DÉLAI D'INCONTESTABILITÉ			
DATE D'ÉTABLISSEMENT			
ÉTABLISSEMENT AUX TAUX ORDINAIRES		☐ OUI ☐ NON	
POLICE PARTICIPANTE (si oui, fournir les détails dans la section D ci-dessous)		☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
B PRESTATIONS DE DÉCÈS ET PRIMES		PRESTATIONS	PRIMES
CAPITAL ASSURÉ	- MAINTENANT - A 65 ANS - EXPIRATION DE LA PROTECTION		
CAPITAL ASSURÉE DE L'AVENANT D'ASSURANCE TEMPORAIRE	- MAINTENANT - A 65 ANS - EXPIRATION DE LA PROTECTION		
PRESTATIONS DE DÉCÈS SUPPLÉMENTAIRE Préciser _____	- MAINTENANT - A 65 ANS - EXPIRATION DE LA PROTECTION		
		PRIMES TOTALES :	PRIMES TOTALES :

C. LES CONSÉQUENCES FISCALES DE LA MODIFICATION OU DU REMPLACEMENT ONT ÉTÉ PLEINEMENT EXPLIQUÉES AU PROPRIÉTAIRE DE POLICE.	☐ OUI ☐ NON
D. LE CAS ÉCHEANT, PRÉCISER ET EXPLIQUER LES AUTRES DÉTAILS IMPORTANTS RELATIF AU REMPLACEMENT POLICE DE CETTE POLICE.	